

*Procès verbal*  
*Saison 2025-2026*

**ENSEMBLE  
PV N° 735 DU  
24 décembre 2025**



**E FOOT 38**

Journal Officiel  
*le Foot en Isère, Moi j'adhère*

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



## COMITE DE DIRECTION

Réunion du Vendredi 19 décembre 2025 à 18 H 30

### Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président: M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présents: Mmes BRAULT Annie - STRAPPAZZON Laurie

MM. BARATIER Thierry - BOULORD Jean Marc - CHASSIGNEU Guy – COCHARD Jean Luc –LOSA Jean Michel - MALLET Marc - MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc - THEVENIN Cyril - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel - VEYRET Bernard

Excusés: MM. BOURGEOIS Samuel - BUOSI Bernard - LABROSSE Alexandre - NURIT Fabien - SOZET Jean Louis

Assistant:

Akim BEN EL HADJ, C.T.D.A. District ISERE Football  
Christophe CARRETERRO, Président commission FUTSAL  
Yoan DUTCKOWSKI, Président de la commission DELEGATION  
Jérémy HUGONNARD-ROCHE, CTD DAP :  
David CAZANOVE, Educateur Sportif  
Mehdi BENLAHRACHE, Educateur Sportif

### ORDRE du jour :

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 27 novembre
2. Courriers et informations diverses
3. Groupe de Travail réunions de début de saison
4. Point sur les licences
5. Retour A.G. du 5 décembre
6. Retour Noël du futsal
7. Point sur les compétitions seniors et jeunes (matchs en retard)
8. Questions diverses

### **Ouverture de séance à 18 h 30**

#### **1. Approbation du PV du Comité de Direction du 27 novembre**

Malgré quelques "boulettes" dans la rédaction du P.V. :

➤ **A.N.P.D.F - (ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DE DISTRICTS DE**

**FOOTBALL) : réunion du 11 octobre 2026 2025.**

Ordre du jour : • Mise en œuvre des directives de l'arbitrage (carton blanc, ~~pese~~ pause (carton violet)

➤ Dates des tirages de coupe :

- 1/8<sup>èmes</sup> de finale au district le jeudi 05 mars 2026, 19 h 00
- 1/4 de finale au district le mercredi 1er avril 2026, 19 h 00
- 1/2 finales aux établissements PASQUIER, le mercredi 29 ~~mai~~ **avril** 2026, 18h 00.

Tous ces tirages pourront être suivis en visio.

➤ Fin février 2026 : passage à F.M.I. ~~M.A.P.~~ **FMI-web- app**

Il n'y a pas d'objections, le Comité de Direction du 27 novembre est approuvé.

## 2. Courriers et informations diverses

➤ Courrier de **I.U.N.S.S.38** rappelant l'organisation du championnat de France de football des lycées garçons, du 31 mars au 3 avril 2026 sur le site de SASSENAGE.

Une prochaine réunion au DISTRICT finalisera l'organisation (16 équipes sont attendues).

David CAZANOVE suit le dossier pour le DISTRICT ISERE de FOOTBALL (prêt de matériel, convention prêt minibus, ...)

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON, lit quatre courriers pour lesquels l'intervention du DISTRICT ISERE de FOOTBALL est demandée mais le Comité de Direction n'a pas pouvoir à s'immiscer dans des problèmes internes aux différents clubs :

- Educateur du club de St HILAIRE du ROSIER - n°564447, suite au forfait général de l'équipe 2.

C'est un problème interne au club.

Voir les statuts du club.

Se rapprocher de votre mairie

- Une joueuse se plaint d'un manque de temps de jeu et demande à redescendre de niveau. Refus du staff technique du club. Le DISTRICT ISERE de FOOTBALL n'a pas les compétences pour intervenir.

- Un papa signalant des comportement abusifs et contraires à l'éthique d'un éducateur. Comportements qui ont des conséquences graves pour la vie de tous les jours du jeune (U16) garçon. ... Transmettre les doléances sur la plate-forme [signal-sport@sports.gouv.fr](mailto:signal-sport@sports.gouv.fr)

- Signalement de la sœur ainée et représentante légale de son jeune frère (U13) relevant de la sécurité d'un mineur mais également du comportement des encadrants et dirigeants de club suite à un accident grave survenu durant une rencontre officielle.

Les règlements prévoient que la responsabilité du club est engagée.

La blessure est mentionnée sur la feuille de match et permet de faire une déclaration aux assurances.

➤ Suit un courrier de la ville d'ECHIROLLES, suite aux derniers évènements tragiques demandant d'annuler le tournoi de Noël U7 prévu le samedi 13 décembre au stade Jean VILAR d'ECHIROLLES.

Le tournoi n'a pas eu lieu.

Mehdi BENLAHRACHE doit se rapprocher du club "Vie et Partage" et organiser une réunion avec la municipalité d'ECHIROLLES pour un report éventuel.

➤ **Tournois de fin de saison :**

Rappel : ces tournois doivent être déclarés avec envoi au district du règlement en conformité avec les obligations de la F.F.F.

Hervé GIROUD-GARAMPON demande à la mission juridique de l'inscrire aussi dans les règlements de championnat jeunes.

D'autre part, vu le contexte du mois de mai, Hervé GIROUD-GARAMPON demande au Comité de Direction de déroger aux directives présentées lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2024 et annoncées à l'A.G. du 22 JUIN 2024 à L'ISLE D'ABEAU : "*Le Président intervient pour informer qu'une dérogation est donnée à partir du 1<sup>er</sup> juin, donnant la possibilité de déroger sur les pratiques ex : tournoi U13 à 11 ..*" et d'autoriser dès le 1<sup>er</sup> mai, la possibilité d'organiser des tournois dont les règlements ne seront pas en conformité avec les demandes réglementaires de la DTN. .

Précision : le DISTRICT ISERE de FOOTBALL  valide le règlement du tournoi.

### 3. Groupe de Travail réunions de début de saison

A la demande du président, un groupe de travail auquel participeront Laurie STRAPPAZZON, Marc MALLET, Marc MONTMAYEUR et Jean Marc BOULORD se réunira courant janvier pour mettre en place quelque chose de plus cohérent.

### 4. Point sur les licences

33905 à ce jour, baisse notoire en foot animation garçons et filles, mais aussi en futsal et en féminines seniors

### 5. Retour A.G. du 5 décembre

L'assemblée générale s'est très bien passée.

Seule grosse déception : le moment convivial.

Le Comité de Direction a été déçu du service proposé.

Il va falloir trouver un club support pour cette A.G. d'hiver pour les années à venir : (ce qui éviterait également des frais inutiles) ou passer à une seule A.G. mais en septembre ce qui impose une autre organisation.

Hervé GIROUD-GARAMPON, Jean Michel LOSA et Thierry BARATIER se chargent du dossier et rencontreront et le cabinet comptable et le commissaire aux comptes sur la faisabilité de cette unique A.G en matière de délai pour l'établissement des arrêtés comptables.

## 6. Retour Noël du futsal

Sites	Chiffres
<b>ECHIROLLES – VIE ET PARTAGE</b> Samedi 13 décembre – U6/U7 Dimanche 14 décembre – U8/U9 <b>Annulé par la municipalité d'ECHIROLLES</b>	U6 : 11 U7 : 16 U8 : 10 U9 : 11 <b>48 équipes / 290 joueurs</b>
<b>ST MARTIN LE VINOUX – 2 ROCHERS</b> Samedi 13 décembre – U6/U7 Dimanche 14 décembre – U8/U9	U6 : 6 U7 : 8 U8 : 13 U9 : 12 <b>39 équipes / 240 joueurs</b>
<b>ST SIMEON DE BRESSIEUX</b> Samedi 13 décembre – U6 à U9	U6 : 3 U7 : 5 U8 : 6 U9 : 9 <b>23 équipes / 140 joueurs</b>
<b>DOMARIN</b> Samedi 13 décembre – U6 à U9	U6 : 0 U7 : 10 <b>60 joueurs</b>
<b>ST QUENTIN FALLVIER</b> Dimanche 14 décembre – U6 à U9	U6 : 6 U7 : 9 U8 : 6 U9 : 10 <b>31 équipes / 190 joueurs</b>
<b>MOIRANS – FO RIVOIS</b> Dimanche 14 décembre – U11	U11 : 8 <b>50 joueurs</b>
<b>Total de 159 équipes (121 en 2024)</b> <b>Total 970 joueurs (800 en 2024)</b>	
Positif	A améliorer
Formule appréciée : créneaux de 1 à 2h (selon catégorie) avec 4 matchs de 10' <u>Ambiance et convivialité</u> <u>Séparation des âges</u>	<b>Récompenses pour les enfants</b>

Les 159 équipes inscrites étaient issues de 48 clubs différents (38 clubs en 2024/2025). Chaque club organisateur a reçu 2 ballons Futsal T3 + ballons futsal T4

### Réflexions saison prochaine :

- Associer la commission Féminine à l'organisation → Noël Futsal Féminin
- Identifier dès septembre les sites accueillants pour planification
- Récompenses pour les enfants (goodies ?)

## 7. Point sur les compétitions seniors et jeunes (matchs en retard)

Michel VACHETTA dresse le tableau des matchs en retard.

La commission Sportive maîtrise la situation. Il reste peu de matchs à jouer.

- En U13, tout est à jour pour les montées en CRITERIUM
- En U13 - D2, les montées et descentes sont faites.

- En U15 - D3 et U17 - D3, tout n'est pas terminé mais les matchs en retard n'ont aucune incidence sur les classements.
- En U19, tout est OK.

## 8. Questions diverses

➤ Rappel de **date de remise de LABELS JEUNES F.F.F. 2025/2026**

Club	Niveau label	Date	Heure	Lieu	Présence
SEYSSINS	ESPOIR	04/02/2026			David CAZANOVE Marc MALLET Marc MONTMAYEUR Hervé GIROUD-GARAMPON

➤ Dates de **suivi LABELS JEUNES F.F.F. 2025/2026.**

Club	Date	Heure	Présence
VALLEE de la GRESSE	mardi 3 mars 2026	18 h 00 - 19 h 30	Jérémy HUGONNARD ROCHE Laurie STRAPPAZZON Michel VACHETTA
VILLAGE OLYMPIQUE	jeudi 5 février 2026	18 h 00 - 19 h 30	Medhi BENLAHRACHE Marc MALLET Marc MONTMAYEUR
DEUX ROCHERS -	mardi 3 février 2026	18 h 00 - 19 h 30	David CAZANOVE Laurie STRAPPAZZON Patrick MONIER
GIERES -	mercredi 25 février 2026	18 h 00 - 19 h 30	Jean Pierre ZACCARIA

➤ Michel VACHETTA : "Pourquoi dans les désignations, certains arbitres apparaissent "anonyme" ? cela pose problème et demande davantage de travail à la commission statut de l'arbitrage !!!" Impossible de modifier si les arbitres ne souhaitent pas que leurs coordonnées soient divulguées sur un site public.

➤ Rappel du **tarif préférentiel pour les billets** du mardi 9 juin 2026 à 21h10 (horaire à confirmer) au stade des Alpes de Grenoble (Isère).

Dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du Monde Féminine 2027 de la FIFA, l'équipe de France accueillera la République d'Irlande.

A cette occasion, La F.F.F. et la LAuRAFoot proposent aux clubs une vente prioritaire avec une offre de Noël : billets à -50% dans la limite des places disponibles.

*Tarifs Noël : -50 % valables jusqu'au 28/12/2025 inclus*

- *Cat Or : 15€ au lieu de 30€*
- *Cat 1 : 6€ au lieu de 12€*

Pour bénéficier de cette offre de Noël réservée aux clubs de la LAuRAFoot, le bon de commande, est à télécharger sur le site du DISTRICT ISERE de FOOTBALL **avant le 28 décembre 2025**.

➤ Projet d'accompagnement des dirigeants dans la gestion et la sécurisation du club :

3 fois 1 heure 30 de réunions animées par un avocat : des sujets abordés de manière simple et concrète pour mieux organiser le club :

- Adopter un fonctionnement interne conforme aux statuts du club
- Mettre le club en conformité sur des principes incontournables
- Indemniser et/ou rémunérer des différents intervenants au sein du club.

Dates retenues :

- les lundis 19, 26 janvier et 9 février 2026 à St QUENTIN FALLAVIER (salle du loup, rue de la piscine)
- Les jeudis 15, 22, 29 janvier 2026 au DISTRICT ISERE de FOOTBALL

Ces réunions sont plus qu'importantes pour une gestion saine des clubs.

Le Comité de Direction espère une participation importante des clubs, le président demande aux élus de s'investir pour contacter les clubs.

➤ Quelques clubs sont frappés d'une saisine de la part de la commission de Discipline de la LAuRAFoot à la suite de **certificats médicaux falsifiés**.

Les décisions ne sont pas encore connues mais la commission des règlements appliquera les décisions prises.

Le président souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous pour la reprise le mardi 6 janvier.

**Séance clôturée à 20 h 30**



## COMMISSION APPEL

Lundi 22 décembre 2025 à 14h00

### Procès-Verbal N°735

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s, BLANC Aline, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier.

Excusés : MOUMJID El Mostafa, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, MAZZOLENI Laurent, FERNANDES Carlos, BRAULT Annie, TRUWANT Thierry, BERTHELET Éric, PION Christophe, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres.

#### Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)

#### Rappel à tous les clubs

#### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

**Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

## **INFORMATION AUX CLUBS**

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

## **COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES**

**LE VERSOUD (504450)** : Appel disciplinaire

**U.S.V.O GRENOBLE** : Appel disciplinaire

Arbitre M. S.F : Appel disciplinaire

Arbitre M. S.F : Courrier nous informant du retrait de son appel disciplinaire. Courrier reçu avant ouverture du dossier.

**NIVOLAS VERMELLE (518931)** : Appel disciplinaire

**GONCELIN (515122)** : Appel disciplinaire

**U.S.V.O GRENOBLE** : Courrier avec vidéo à verser à l'appel disciplinaire

**Arbitre M. M.B :** Nous avons bien reçu votre courrier de doléances, comme vous le précisait nous attendons l'appel officiel de votre club.

### **CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE**

**Dossier n° 25-26-20D : LE VERSOUD / F.C.2.A 2, Match n° 53691244, senior, D3, poule A, du dimanche 7 décembre 2025.**

Appel du club de **LE VERSOUD (504450)** en date du jeudi 18 décembre 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n° 25/14/08 lors de sa réunion du mardi 16 décembre 2025, notifiées à l'intéressé et au club le mercredi 17 décembre 2025 et parues au P.V n°734 le jeudi 18 décembre 2025.

Appel portant sur « Appel de la décision prise à l'encontre de l'éducateur M. F.C »

APPEL RECEVABLE

Et

Appel du comité directeur du D.I.F à titre principal en date du lundi 22 décembre 2025.

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le mardi 13 janvier 2026 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boite mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

### **CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE**

**Dossier n° 25-26-21D : GIERES / U.S.V.O GRENOBLE, Match n° 53636786, senior, D1, poule unique, du dimanche 7 décembre 2025.**

Appel du club de **I'U.S.V.O GRENOBLE (523821)** en date du vendredi 19 décembre 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n° 25/14/01 lors de sa réunion du mardi 16 décembre 2025, notifiées à l'intéressé et au club le jeudi 18 décembre 2025 et parues au P.V n°734 le jeudi 18 décembre 2025.

Appel portant sur « Appel de la sanction disciplinaire de 5MF prononcée à l'encontre du joueur M. J.A »

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le mardi 13 janvier 2026 à 19h15 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boite mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

### **CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE**

**Dossier n° 25-26-22D : ST MARTIN D'URIAGE / GONCELIN, Match n° 53691843, senior, D4, poule A, du dimanche 9 novembre 2025.**

Appel du club de **GONCELIN (515122)** en date du samedi 20 décembre 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°

25/10/29 lors de sa réunion du mardi 16 décembre 2025, notifiées à l'intéressé et au club le jeudi 18 décembre 2025 et parues au P.V n°734 le jeudi 18 décembre 2025.

Appel portant sur « Appel de la décision du joueur M. H.B »

APPEL RECEVABLE

Et

Appel du comité directeur du D.I.F à titre principal en date du lundi 22 décembre 2025.

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le mardi 27 janvier 2026 à 19h15 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boite mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

### **NOTIFICATION DOSSIER DISCIPLINAIRE**

**Dossier n° 25-26-23D : M.O.S 3R 2 / NIVOLAS VERMELLE, Match n° 53583248, U15, D1, poule A, du samedi 29 novembre 2025.**

Appel du club de **NIVOLAS VERMELLE (518931)** en date du dimanche 21 décembre 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n° 25/13/24 lors de sa réunion du mardi 9 décembre 2025, notifiées aux intéressés et au club le mercredi 10 décembre 2025 et parues au P.V n°733 le jeudi 11 décembre 2025

Appel portant sur « Nous désirons faire appel pour les 2 décisions de sanctions non fondées sur notre joueur et sur le coach»

La commission s'est réunie le lundi 22 décembre 2025 à 14h00 au siège du district de l'Isère de football dans la composition suivante.

MONTMAYEUR Marc – président, BLANC Aline – secrétaire, SCARPA Vincent.

Excusés : TRUWANT Thierry, EL RHAFFARI Reda, PION Christophe, VAILLANT Franck – représentant de la commission des arbitres, BRAULT Annie, FERNANDES Carlos, BERTHELET Éric, BONNARD Christophe, MOUMJID El Mostafa, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier.

Non convoqué au titre de la commission :

Considérant que le courrier d'appel émanant de la boite mail officielle du club de C.S NIVOLAS VERMELLE est arrivé au D.I.F le dimanche 21 décembre 2025 à 10h51.

Considérant que ce courrier ce courrier d'appel porte sur des sanctions d'un joueur et d'un éducateur dont la notification a été faite avec date d'effet au mercredi 10 décembre 2025 et une parution au PV jeudi 11 décembre 2025

Considérant l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : *Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une*

*décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)*

*Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :*

*-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée*

*- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)*

*- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs*

*. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.....*

Considérant qu'au cas échéant pour ce dossier, il doit être appliqué comme procédure utilisée la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs.

Considérant qu'entre la date de publication des décisions à savoir le mercredi 10 décembre 2025 et le courrier d'appel le dimanche 21 décembre 2025, il s'est écoulé 11 jours

Considérant dès lors que l'appel déposé par le club de NIVOLAS VERMELLE doit être considéré comme **HORS DELAI** et donc **IRRECEVABLE**.

En outre,

A la lecture du courrier d'appel signé de l'éducateur M. OUBELLIL Anthony, sous couvert de M. ANNEQUIN Jean François, correspondant du club, la commission d'appel transmet ce courrier à la commission éthique pour suite à donner.

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de **NIVOLAS VERMELLE (518931)**.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférences des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants les codes du sport.

Pour le P.V

Le président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour Le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 23 décembre 2025 à 18h00

### Procès-Verbal N° 735

Président : M. Mallet  
Présent : Marc Mallet  
Excusée : Mme Laurie Strappazzon

#### RECIDIVE CLUBS

##### Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
CLAIX FOOTBALL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
04 Février 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SASSENAGE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
18 Février 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
ST MAURICE L'EXIL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
08 Avril 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
F.C MAHORAIIS GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
15 Avril 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
F.C PAYS VOIRONNAIS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
29 Avril 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DEUX ROCHERS FC

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
27 Mai 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**FC MISTRAL GRENOBLE**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**U.S LA MURETTE**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**L.C.A FOOT 38**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**O.C EYBENS**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**FC SEYSSINS**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**AS GRENOBLE DAUPHINE**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**SAINT MAURICE EXIL**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club  
**FC NOYAREY**

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club  
**FC PAYS D'ALLEVARD**

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**O ST MARCELLIN**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**FC PAYS D'ALLEVARD**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**E.S MISTRAL**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 SEPTEMBRE 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
**REVENTIN**

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

## US ABBAYE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
FC SUD ISERE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Octobre 2026**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

OISANS (Seniors 1) ; GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1) ; FC DEUX ROCHERS (U15D1) ; ST MAURICE L'EXIL (U20 1)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2026**

## DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 734 sur le site du District de l'Isère Football

### Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.***

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

### Listes NON RECUES

Abbeye ; Crolles ; Ent.Foot.Etangs ; Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Isle D'Abeau ; Jarrie Champ ; Moirans ; Mos 3r ; Noyarey ; Ruy Montceau ; Seyssuelois ; St Antoine ; St Lattier ; St Maurice Exil ; Tullins ; Uo Portugal ; Vallee Du Guiers ; Velanne ; Vezeronce Huert ; Villeneuve Aja ; Voreppe

### Liste non Validée

Batie Montgascon ;



## COMMISSION FÉMININES

Réunion du 23 décembre 2025

**PV n° 735**

Présents : Elodie Diasparra, Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

Courriers : FC OISANS, ACADEMIE DU BRION, ST MAURICE L'EXIL, VALLEE DE L'Hien, ISERE FUTSAL, ESTRABLIN, CROLLES, ACADEMIE DU BRION

Adresse mail commission féminines : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : **catégorie, niveau, poule, date et numéro du match**
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:  
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

### 4ème ÉDITION DE TOUTES FOOT

#### COMMENT S'INSCRIRE ?

Comme l'année dernière, toute la démarche d'inscription pour les instances se fera sur **Portail Bleu > Développer des clubs > Toutes Foot** (*L'utilisateur doit être habilité par le référent informatique de la Ligue*)

Une affiche personnalisable ainsi que tous les visuels de communication vous attendent également sur la plateforme **TOUTESFOOT**.

[Toutes foot | Fédération Française de Football \(FFF\) | Site Officiel](#)

### CHALLENGE NATIONAL FUTSAL SENIORS F

La Finale de la Coupe Départementale de Futsal se déroulera le Dimanche 25 Janvier 2026, au gymnase David Douillet de l'Isle d'Abeau.

N'oubliez pas d'envoyer votre inscription par e-mail à la Commission Futsal ([futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)) via la boîte mail de votre club.

Clubs engagés : FC Bourgoin-Jallieu ; US La Murette ; FC d'Echirolles X 2

## CHALLENGE FESTIVAL U 13 F

1er tour : **Samedi 30 Janvier 2026**

Inscriptions : ESTRABLIN, FFNI, GUC, EYBENS 1, EYBENS 2, BOURGOIN, CROLLES, ECHIROLLES 1, ECHIROLLES 2, FC2A, VALLEE DE L'HIEN, ACADEMIE DU BRION

Date butoir d'inscription : **Lundi 12 Janvier 2026**

## FOOT LOISIR F A 8

Cette année nous reconduisons le « championnat » Foot Loisir F à 8.

Pour toute inscription ou pour tous renseignements, merci d'envoyer un mail à la Commission Féminines.

Clubs engagés : ESTRABLIN, FARAMANS, VALLEE DE L'HIEN, SEREZIN DE LA TOUR, ST MAURICE L'EXIL

Jacques Issartel / Président  
P : 06 34 87 23 55



## COMMISSION F.M.I

Mardi 23 Décembre 2025 à 18h00

### Procès-Verbal N° 735

Président : M. MALLET

#### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 15/12/2025 au 21/12/2025)

Futsal Interdistrict

Poule B

FUTSAL ILE D'ABEAU1

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

#### RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

*Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?*

#### INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents  
La fiche synthèse pour la FMI  
Une fiche aide FMI pour les arbitres  
Une Foire Aux Questions

## RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant**

**Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier**

## PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, les équipes doivent au plus tard la veille du match avoir préparer leurs compositions d'équipes

### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevant entre 4h et 2h avant le début du match  
Puis désactiver le wifi

### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**  
**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même.**

**Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**



## COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Lundi 22 décembre 2025 à 19h00

### Procès-Verbal N° 735

Président

: Patrick MONIER

Membre

: Janick LOUIS, Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

---

#### CORRESPONDANCE

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise)** : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**71. GSE vs ASPTT Grenoble 1 (D2, J03)** : lu, noté. Match du 12/01/2026 annulé (joué).

**72. Turcs de Grenoble vs Vallée de la Gresse 2 (D2, J06)** : Match du lundi 12/01/2026 décalé au lundi 26/01/2026.

**73. Fontaine Les Îles vs Tunisiens SMH (coupe, T5)** : Accord report match au 07/01/2026.

#### CORRESPONDANTS

**Liste des correspondants CFSE 2025-2026** : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants 2025-2026 <date>

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Trésorerie** : Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, [tbaratier@isere.fff.fr](mailto:tbaratier@isere.fff.fr)

**Ville de Grenoble** : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr) (toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble).

#### COUPE DE L'ISÈRE

Tous les matchs non joués avant le 29/01/2026 seront considérés perdus pour les 2 équipes. Tirage au sort des 1/8<sup>èmes</sup> de finale mardi 10/02/2026, matchs semaine du 23-26/02/2026.

### **COUPE DE L'ISÈRE, Matchs en retard**

**T01, 54832589. Froges (D3) – Domène (D3).**

Lundi 05/01/2026, 20h00. Froges.

**T04, 55160327. FC Oisans (D3) – GSE (D2).**

Lundi 05/01/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

**T02, 54988045. Poisat (D3) – Vallée de la Gresse 1 (D1).**

Lundi 05/01/2026, 20h00. Poisat.

**T05, 55160346. Fontaine Les îles (D2) – Tunisiens SMH (D1).**

Mercredi 07/01/2026, 20h30. Fontaine.

**T02, 54988163. Fasson (D1) – Mistral FC (D3).**

Jeudi 08/01/2026, 20h00. Champ-sur-Drac.

**T01, 54832580. Rachais (D1) – Air Liquide (D1).**

Jeudi 08/01/2026, 21h00. Meylan.

**T03, 55088446. Mistral FC (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).**

Lundi 12/01/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

**T01, 54832585. Fontaine Les îles (D2) – Abbaye (D2).**

Mercredi 14/01/2026, 20h00. Fontaine.

**T02, 54988164. Domène (D3) – St-Georges-de-Commiers (D1).**

Mercredi 14/01/2026, 20h00. Domène.

**T04, 55160346. Fontaine Les îles (D2) – Fasson (D1).**

Mercredi 21/01/2026, 20h30. Fontaine.

**T04, 55160350. St-Georges-de-Commiers 1 (D1) – Froges (D3).**

Jeudi 22/01/2026, 21h00. St-Georges-de-Commiers.

### **COUPE DE L'ISÈRE, Tour 6**

**T06, 55254132. ASPTT Grenoble 2 ST (D3) – Abbaye (D2).**

Lundi 05/01/2026, 20h00. Montbonnot.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1, Matchs en retard et J09**

**J03, 54851286. St-Georges-de-Commiers – St-Martin d'Hères.**

Jeudi 08/01/2026, 21h00. St-Georges-de-Commiers.

**J03, 54851289. Tunisiens SMH – Air Liquide.**

Mercredi 14/01/2026, 20h30. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

**J04, 54851293. Rachais – St-Martin d'Uriage 1.**

Jeudi 15/01/2026, 21h00. Meylan.

**J09, 54851318. Jarrie-Champ – St-Martin d'Hères.**

Lundi 19/01/2026, 20h00. Champ-sur-Drac.

**J09, 54851316. Tunisiens SMH – St-Martin d'Uriage 1.**

Mercredi 21/01/2026, 20h30. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

**J06, 54851303. Rachais – Vallée de la Gresse 1.**

Jeudi 22/01/2026, 21h00. Meylan.

**J09, 54851319. Air Liquide – St-Georges-de-Commiers.**

Lundi 09/02/2026, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**J09, 54851317. Vallée de la Gresse 1 – Fasson.**

Mercredi 11/02/2026, 21h00. Vif.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2, Matchs en retard**

J03, 54851377. GSE – ASPTT Grenoble 1 : match déjà joué.

**J05, 54851386. Vallée de la Gresse 2 – Abbaye.**

Lundi 19/01/2026, 21h00. Vif.

**J06, 54851389. Turcs de Grenoble – Vallée de la Gresse 2.**

Lundi 26/01/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

**J06, 54851391. Fontaine Les îles – GSE.**

Mercredi 28/01/2026, 20h30. Fontaine.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3**

**J06, 54851453. CEA Grenoble 1 – St-Paul-de-Varces.**

Lundi 12/01/2026, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

**J01, 54851426. Villard-Bonnot Grésivaudan – Mistral FC.**

Jeudi 22/01/2026, 20h00. Villard-Bonnot.

**J02, 54851429. Mistral FC – Froges.**

Lundi 09/02/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

**J01, 54851428. St-Paul-de-Varces – Poisat.**

Mercredi 11/02/2026, 20h00. St-Paul-de-Varces (à la place du 14/01/2026).

**J06, 54851449. Froges – ASPTT Grenoble 2 ST.**

Lundi 16/02/2026, 20h00. Froges.

**J06, 54851451. Mistral FC – St-Martin d'Uriage 2.**

Lundi 16/02/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

\*\*\* LA CFSE VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTES FÊTES DE FIN D'ANNÉE \*\*\*



## COMMISSION FUTSAL

Mardi 23 DECEMBRE 2025 à 18h00

### Procès-Verbal N°735

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff](mailto:futsal@isere.fff).

**La Commission vous souhaite de bonnes fêtes à tous et  
vous donne rdv à partir du 06/01/2026**

#### Courriers :

FC Picasso : Lu et noté.

## SENIORS

#### Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

##### 1° phase (géographique) :

##### Poule A :

1° Base FC; 2° FC Picasso : Qualifiés en poule d'accession.

3° F. Arbre de Vie 2.

##### Poule B :

1° P Voironnais F; 2° USBE : Qualifiés en poule d'accession.

3° F. St Marcellin; 4° FC Eyrieux Embroye.

##### 2° phase :

RDV début Janvier pour les calendriers.

### **FMI (feuille de match informatisée) :**

Contacter la commission FMI (Marc Mallet) qui est toujours disponible pour toutes questions, informations et problèmes de tablette le jour du match.

### **Courriers à la commission Futsal :**

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mail (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

## **JEUNES**

### **Projet de championnats Futsal U18 et U15 :**

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du DIF pour toutes informations.

## **COUPES**

### **Challenge Nationale Futsal U18 et Féminines séniors :**

#### **Dates retenues pour les tours de qualifications de la Coupe Départementale**

#### **U13; U15; U18 et Séniors Féminines :**

Week-ends du :

- 11/01/2026 : St Martin d'Hères (1° tour FunFutsal)
- 18/01/2026 : Oyeu (1° tour FunFutsal)
- 25/01/2026 : Bernin (2° tour FunFutsal) et L'Isle d'Abeau (Challenge National Futsal Séniors Féminines et U18 Garçons).

#### **Clubs engagés :**

Féminines : FC Bourgoin-Jallieu; US La Murette; FC d'Echirolles X 2.

U18 : FC Picasso; Pays Voironnais Futsal (x 2); CS NivolasVermelle.

U15 : Pays Voironnais Futsal; FC Picasso; F C La Pierre Grésivaudan;CS NivolasVermelle .

U13 : Futsal des géants; Pays Voironnais Futsal; 2 Rocher FC; F C La Pierre Grésivaudan.

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases homologués à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



## COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 23 décembre 2025 à 15h00

### Procès-Verbal N° 735

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD

Excusés : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

#### BON à SAVOIR

**Nombre de joueurs "Mutation"** : P.V. 717 - 718

**Championnat U17** : P.V. 717 - 718

**Match remis** : P.V. 720

**Match à rejouer** : P.V. 720

**RAPPEL des Règles du JEU U12 - U13** : P.V. 721 - 722

**Participation à plus d'une rencontre** : P.V. 726 - 727 - 728

**ORDRE de PRIORITE pour désigner un ARBITRE** : P.V. 732

#### AUTORISATION TOURNOIS

Nous rappelons aux clubs l'obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi auprès de l'instance compétente en joignant à leur demande le règlement sportif :

**Art. 5-2-9 – Commission du Foot d'Animation et Tournois des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL :**

Elle est chargée **d'homologuer les règlements des tournois** organisés par les clubs du territoire du District à l'exception de ceux impliquant des équipes étrangères (relevant de la Ligue).

Les règlements doivent être conformes aux pratiques sportives définies par les règlements F.F.F.

Les clubs organisateurs de tournois quelles que soient la catégorie et la pratique doivent transmettre un courrier à l'attention de la commission ci-dessus, courrier accompagné du règlement prévu afin que la commission puisse donner son aval

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS - n°523345	U6	Samedi 20/12/2025	ok	ok
C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS - n°523345	U7	Samedi 20/12/2025	ok	ok

C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS - n°523345	U8	Dimanche 21/12/2025	ok	ok
C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS - n°523345	U9	Dimanche 21/12/2025	ok	ok
C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS - n°523345	U10	Samedi 20/12/2025	ok	ok
CORBELIN - n°504301	U6 - U7	Dimanche 11/01/2026	ok	ok
CORBELIN - n°504301	U8-U9	Samedi 10/01/2026	ok	pk
CORBELIN - n°504301	U10 - U13	Samedi 11/01/2026	ok	ok
CORBELIN - n°504301	Seniors	samedi 10/01/2026	ok	ok

## CLUBS - Réunions du 15 décembre - LAuRAFoot

### Inactivités partielles

**Club : VERSOUD - n°504450** : Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 04/11/25.

**Club : G.F.38 - n°546946** : Catégorie Futsal Senior – Enregistrée le 03/12/25.

## COURRIERS

**Club : NIVOLAS - n°518931** : lu et noté

## EVOCATION

**Dossier n°2526.110 : REVENTIN 2 - n°535235 / ESTRABLIN 3 : SENIORS – D5 – POULE G – Match n°54411733 du 23/11/2025.**

Le club ESTRABLIN a adressé un courriel au District ISERE Football le /2025: " .... évocation concernant le match numéro 54411733 Seniors D5 Reventin 2 / Estrablin 3.

*Mr Evan Serre et Mr Tiago Lopes Castro ont participé à la rencontre alors qu'il y a des suspicions d'irrégularités sur leurs certificats médicaux et donc qu'ils n'auraient pas dû participer à la rencontre. Cela fait suite à la notification de décision de la LAuRAFoot le 28 novembre 2025. "*

## DECISION

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club ESTRABLIN pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club REVENTIN, une demande d'évocation du club ESTRABLIN, sur la participation des joueurs Evan SERRE, licence n°2546044733 et Tiago LOPES CASTRO, licence n°9602242745, susceptibles d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension. **La Commission des Règlements demande au club REVENTIN de lui faire part de ses observations avant le 29/12/2025, délai de rigueur.**



## COMMISSION SPORTIVE

Mardi 23 DECEMBRE 2025 à 14h00

### Procès-Verbal N°735

**Président** : Michel Vachetta.

**Présents** : Annie Brault, Michel Vachetta

**Excusés** : Gilbert Repellin, Daniel Hugot, Dan Marchal, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard

**La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».**

**Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.**

**Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.**

### **U10 U11**

**ENGAGEMENTS PHASE PRINTEMPS** : si pas de changement, les équipes seront reconduites en l'état.

Les dates de réengagement sont : **du 11 Décembre au 07 Janvier**

Les mails seront aussi pris en compte jusqu'à la date du 07 Janvier.

**Responsable : CLAUDE MAUGIRON: TPH 07 77 20 71 86**

## SENIORS

### MATCHS SENIORS MATCHS EN RETARD

N JOUE		A JOUER
<b>D4 POULE C</b>		
07-déc	BILIEU / IZEAUX	11-janv
07-déc	FARAMANS 2 / VELANNE	11-janv
<b>D5 POULE B</b>		
07-déc	4 MONTAGNES / ST ANTOINE 2	18-janv
<b>D5 F</b>		
23-nov	LA BATIE DIVISIN 2 / VELANNE 2	18-janv
30-nov	BILIEU 2 / BIZONNES	18-janv
12-déc	ST ANDRE LE GAZ 3 / CS 4 ROUTES 2	18-janv

Le président  
Michel VACHETTA

La secrétaire  
Annie BRAULT